



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 15

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 22

Date de convocation : 30/01/2018

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**DES****DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****du 7 février 2018****--- o0o ---**

L'an deux mille dix-huit, le sept février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme DEGOS (a procuration pour Mme GARRIDO), M. DUBOS, Mme COURROS, M. MARSAN (a procuration pour Mme CELIMON), Mme BRUGAT, M. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme DARGELOSSE (a procuration pour Mme DAUGREILH), MM. GAILLARDET, DUBUN, BRUEY, GOSSELIN, DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), DUCASSE.

Etaient excusés : Mme DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), GARRIDO (a donné procuration à Mme DEGOS), THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA), M. TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mmes DAUGREILH (a donné procuration à Mme DARGELOSSE), CELIMON (a donné procuration à M. MARSAN).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance A**Délibération n°18****DELIBERATION****Rapporteur : M. le Maire****Objet : Programme des AP/CP de la commune de TARTAS – Exercice budgétaire 2018**Au terme de l'exercice budgétaire 2017, on constate des dépenses réalisées sur les AP'CP :**AP'CP 9918 – opération Aménagement centre-ville :**

Dépenses réalisées :

1 732, 44 €

Restes à réaliser de 2017 sur 2018 :

15 996 € ; 1 620 € ; 3480 €.

AP'CP 9917 - opération Accessibilité installations et Travaux bâtiment mairie :

Dépenses réalisées :

42 477,71 € travaux bâtiment mairie

13 640,02 € accessibilité ERP

Restes à réaliser de 2017 sur 2018 :

76 539,65 € travaux bâtiment mairie.

7 295,24 € accessibilité ERP

AP'CP 9915 – opération AP15 A Route de DAX

Dépenses réalisées :

84 553,62 €

Restes à réaliser de 2017 sur 2018 :

7 174 €.

.../...



AP'CP – opération AP16 A Route de CARCARES

Dépenses réalisées :

0 €

Restes à réaliser de 2017 sur 2018 :

0 €

AP'CP – opération AP17 A Route de RION

Dépenses réalisées :

0 €

Restes à réaliser de 2017 sur 2018 :

0 €

Pour l'exercice 2018, les inscriptions nouvelles de l'exercice, au titre des AP'CP seront :

AP'CP 9918 – opération Aménagement centre-ville :

Dépenses prévues : 1 150 000 €

AP'CP 9917 - opération Accessibilité installations et Travaux bâtiment mairie :

Travaux bâtiment mairie : 1 000 000 €

Accessibilité : 106 100 €

Les inscriptions dépenses AP'CP de 2018 sont couvertes par appel à l'emprunt (*travaux mairie et accessibilité ERP appel à l'emprunt pour 650 000 €; travaux aménagement du centre-ville, appel à l'emprunt pour 1 050 000 €*), puis autofinancement et subventions ou fonds de concours.

Il est proposé à notre assemblée :

- de prendre acte de ces éléments
- de donner un avis favorable
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les meilleurs financements possibles tant sur les travaux Mairie, accessibilité installations, que aménagements du centre ville
- d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

PREND ACTE de ces éléments.

DONNE un avis favorable.

AUTORISE M. le Maire à solliciter les meilleurs financements possibles tant sur les travaux Mairie, accessibilité installations, que aménagements du centre ville

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.